

III. LES ENSEMBLES URBAINS

III.1 PRESENTATION

Le cahier des clauses techniques particulières stipule que l'étude du patrimoine architectural, urbain et paysager du Marais doit mettre en évidence « la formation des quartiers et des formes urbaines particulières permettant d'identifier les ensembles urbains cohérents du secteur sauvegardé » et qu'un fichier « ensembles urbains » doit être constitué. L'intérêt d'une telle approche est d'éviter d'appréhender le patrimoine uniquement sous l'angle de la « collection d'objets » et de mettre en valeur la notion d'ensembles urbains significatifs des temps de fabrication de la ville. Elle propose ainsi un autre niveau de lecture du patrimoine élargi à la dimension urbaine négligée dans les précédentes études.

L'étude de ces ensembles vise donc deux objectifs. Elle doit d'une part informer la connaissance scientifique relative aux éléments du patrimoine bâti et non bâti du Marais et, d'autre part, constituer un outil d'aide à la décision pour les gestionnaires du secteur sauvegardé.

III.1.1 LES CRITERES DE SELECTION

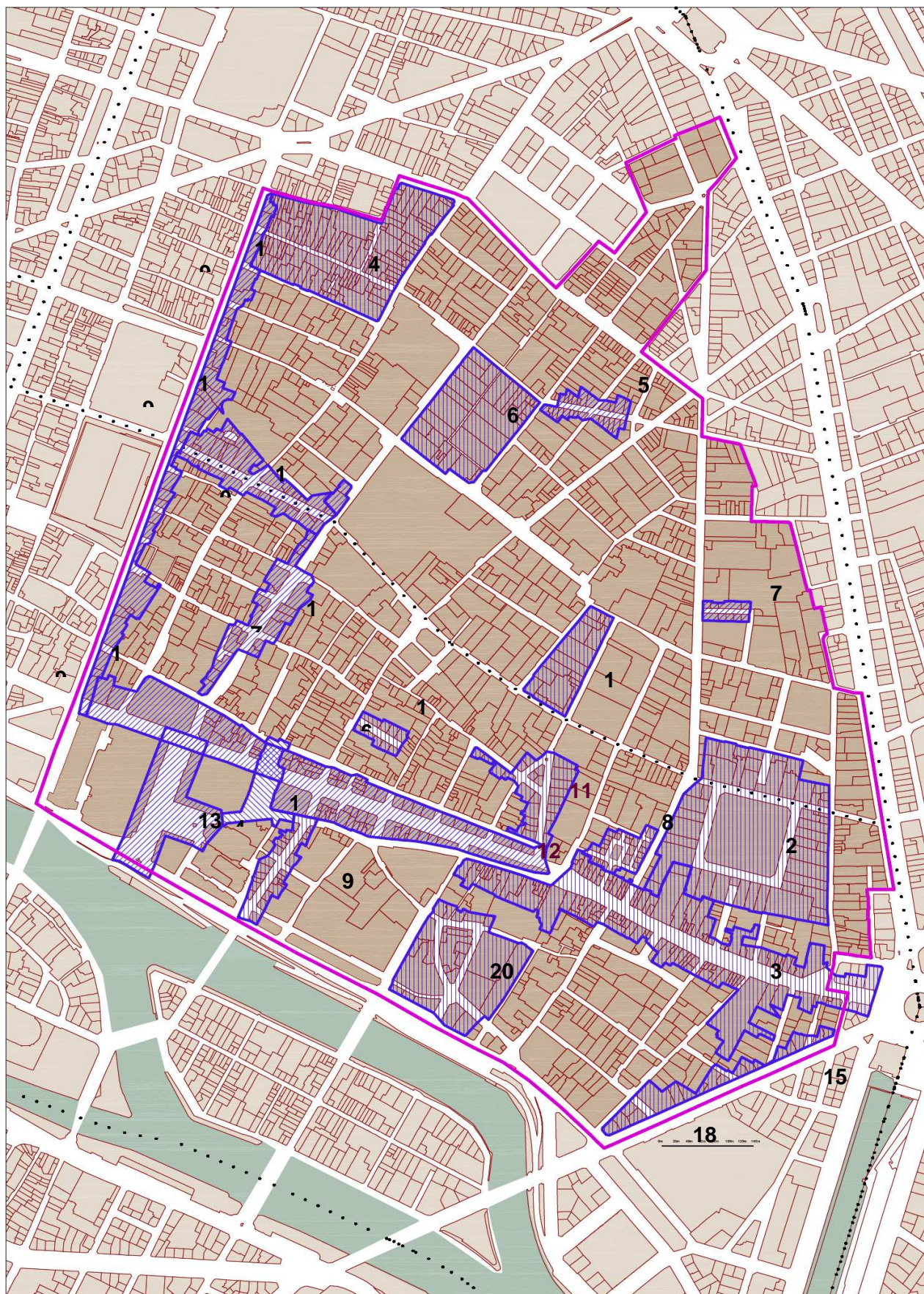
Au total, 20 ensembles urbains ont été délimités. Représentatifs de l'histoire de l'architecture et des formes urbaines du quartier de la fin du XVI^e au XX^e siècle, ils ont été choisis en fonction de leur cohérence chronologique et de leur unité morphologique.

Ont été exclus, les ensembles dont la cohérence visuelle n'est aujourd'hui plus visible sur le terrain. A titre d'exemple, l'îlot situé au nord du périmètre et délimité par les rues de Bretagne, de Picardie, du Forez et Charlot n'a pas été choisi : le découpage parcellaire régulier observé sur le plan de Paris ne correspond plus aujourd'hui à une cohérence des élévations qui ont été fortement remaniées au cours des siècles. N'ont pas non plus été retenus les « micro-lotissements » ne portant que sur quelques parcelles (exemple des immeubles des n°17 à 21 rue de Sévigné, 4^e arrondissement, construits sous la Monarchie de Juillet à l'emplacement des jardins de l'hôtel Lamoignon). Ils devront néanmoins faire l'objet d'une attention particulière dans le nouveau règlement.

III.1.2 LISTE DES ENSEMBLES URBAINS CLASSES DANS L'ORDRE CHRONOLOGIQUE

- | | |
|-------------------------------|---|
| 1. Ilot Payenne-Elzévir | 11. Rue Malher |
| 2. Place des Vosges | 12. Rue de Rivoli |
| 3. Rue Saint-Antoine | 13. Place Saint-Gervais |
| 4. Rue des Gravilliers | 14. Place Baudoyer |
| 5. Rue de Poitou | 15. Boulevard Henri IV Nord |
| 6. Ilot Sourdis | 16. Rue du Trésor |
| 7. Rue des Douze Portes | 17. Rue des Archives |
| 8. Marché Sainte-Catherine | 18. Boulevard Henri IV Sud |
| 9. Rue du Pont Louis-Philippe | 19. Rues Beaubourg/Renard |
| 10. Rue Rambuteau
16) | 20. Secteur de l'hôtel de Sens (îlot
16) |

La répartition inégale des 20 ensembles urbains au sein des différentes périodes chronologiques est révélatrice de l'histoire de la formation du quartier du Marais. Le XVI^e siècle n'est représenté que par l'îlot Payenne-Elzévir, unique vestige des lotissements Renaissance du Marais disparus lors du renouvellement du bâti sur lui-même au cours des siècles suivants.



En revanche, le XVII^e siècle, période de reconstruction du quartier, compte six ensembles urbains : la place des Vosges, la rue Saint-Antoine, la rue des Gravilliers, la rue de Poitou, l'îlot Sourdis et la rue des Douze Portes. Le siècle suivant n'est représenté que par un seul ensemble urbain : l'unique opération urbaine d'importance menée au XVIII^e siècle est le lotissement des terrains du prieuré Sainte-Catherine du Val des Ecoliers dans les années 1780. C'est au XIX^e siècle, sous Rambuteau puis sous Haussmann – dont la logique d'intervention est poursuivie sous la Troisième République –, que sont menées des opérations urbaines d'envergure visant à relier le Marais aux autres quartiers de Paris dans le cadre d'une conception globale de la ville. De cette époque datent neuf ensembles urbains : la rue du Pont Louis-Philippe, la rue Rambuteau percées sous la Monarchie de Juillet, la rue Mahler tracée au début des années 1850 à l'emplacement des prisons de la Force, le prolongement de la rue de Rivoli à partir de 1854 et les aménagements des places Saint-Gervais et Baudoyer qui lui sont contemporains, le percement du boulevard Henri IV à partir de 1868, le lotissement de la rue du Trésor et l'élargissement de la rue des Archives dans les années 1880. Trois ensembles urbains représentent le XX^e siècle, au cours duquel certains projets prévus sous Haussmann sont poursuivis : l'achèvement du boulevard Henri IV à l'emplacement du couvent des Célestins et l'élargissement de l'axe Beaubourg-Renard. Le secteur de l'îlot 16 offre enfin un exemple intéressant de mise en œuvre – certes très partielle – d'un projet d'aménagement d'un quartier de centre historique après la Seconde Guerre mondiale.

Plusieurs types d'ensembles urbains peuvent être distingués. Plus de la moitié du corpus (11) correspond à des lotissements liés à des opérations de voirie (ouverture, prolongement, élargissement de rues). C'est le cas des rues de Poitou, des Douze Portes, de la rue Pont Louis-Philippe, Rambuteau, Mahler, de Rivoli, du boulevard Henri IV, des rues du Trésor, des Archives et des rues Beaubourg-Renard). Ces opérations ont généré un découpage parcellaire régulier sur lesquels ont été construits des maisons ou des immeubles respectant le même gabarit.

Deux ensembles urbains correspondent à des lotissements comprenant l'ouverture de rues et l'aménagement d'une place. C'est le cas de l'actuelle place des Vosges et de la place du marché Sainte-Catherine. Chaque place est entourée de façades à l'architecture ordonnancée, produisant deux ensembles très cohérents visuellement.

Deux autres ensembles sont des réaménagements, sous le Second empire, de places médiévales. Leur cohérence tient au type de projet mis en œuvre qui vise, pour les places Baudoyer et Saint-Gervais, à intégrer dans la recomposition urbaine des éléments bâtis anciens (église Saint-Gervais, maisons de l'Orme rue François Miron, maison de François Blondel rue de la verrerie, axe de la rue du Bourg-Tibourg).

Le choix de la rue Saint-Antoine et de la rue des Gravilliers s'explique par leur cohérence chronologique et typologique. Le premier est caractérisé par un parcellaire laniéré hérité de la période médiévale sur lequel subsistent parmi les plus anciennes maisons du quartier ; le second par un parcellaire ancien densifié dès le début du XIX^e siècle par des constructions artisanales.

Quant aux ensembles 1 et 6, ils ont été retenus parce qu'ils concentrent une série d'hôtels de la fin du XVI^e (îlot Payenne-Elzévir) et du XVII^e siècle pour l'îlot Sourdis.

Le secteur de l'hôtel des archevêques de Sens réaménagé au cours de la seconde moitié du XX^e siècle dans le cadre de l'îlot 16 constitue un cas particulier : il a été retenu parce qu'il illustre un moment clef dans l'histoire des pratiques de réhabilitation des centres historiques dans les années 1940-1950.

III.1.3 UN OUTIL

La définition d'ensembles urbains a des incidences pratiques sur la gestion du secteur sauvegardé. Pris isolément, un élément bâti peut ne pas présenter de qualité patrimoniale particulière : sa valeur est liée à son appartenance à un ensemble homogène. Tout projet visant l'altération d'un élément de l'ensemble peut donc compromettre la cohérence du tout.